



## LES MAUVAIS COUPS DE L'ÉTÉ

**L**e recours à l'article 49-3 pour l'adoption de la loi de décentralisation, décidant notamment du transfert des TOS aux collectivités territoriales, révèle la brutalité de la politique gouvernementale qui entend passer en force faute d'avoir pu convaincre du bien-fondé de ses choix.

De l'adoption de la loi sur l'assurance maladie, qui fait peser sur les assurés une part toujours plus importante des financements sans même améliorer l'organisation des soins ni assurer l'équilibre financier, au changement de statut d'EDF, en passant par la privatisation de France Télécom, les menaces sur le service public de La Poste, sur le droit de grève dans les transports... le recensement des mauvais coups de l'été peut paraître pesant, décourageant. Favorisant les plus hauts revenus, la politique fiscale menée par le gouvernement assèche les ressources publiques et sert alors à justifier la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires actifs et retraités, les suppressions d'emplois décidées au détriment des services publics.

Le second degré y paie un lourd tribut avec environ 8 000 postes qui seraient supprimés à la rentrée 2005.

### FEUILLES D'AUTOMNE

Quelque peu tardives – comme certaines vendanges – les feuilles de l'US retraités vous parviennent.

Pas de très bonnes nouvelles à annoncer, l'éditorial nous rappelle la dure réalité, les articles l'illustrent. Les feuilles d'automne tombent : impôts locaux, impôts sur le revenu, avec la suppression de la demi-part accordé aux célibataires, divorcés, veufs ou veuves ayant élevé au moins un enfant vivant en concubinage ou partageant leur logement avec quelqu'un qui n'est pas de leur famille.

Il est temps d'interpeller le gouvernement, de lui rappeler ses engagements – une revalorisation annuelle des pensions conformément à l'évolution de l'indice des prix, accompagnée si nécessaire d'un ajustement pour l'année précédente – et aussi nos revendications de rattrapage.

Une lueur d'espoir ! les fédérations de fonctionnaires, actifs et aussi retraités ont élaboré des plates-formes revendicatives communes : reste à leur donner du « muscle », l'énergie nécessaire pour qu'enfin elles deviennent action !

L'automne est là, on sort les petites laines, on se balade, on ferait bien encore une manifestation avant l'hiver !

*Annie Clavel, Jacky Brengou  
secrétaires de catégorie*

Affaibli, le gouvernement choisit le passage en force. Pourtant il a été contraint à plusieurs reculs et a dû renoncer à reporter l'échéance de l'harmonisation des SMIC, à l'amnistie fiscale. Il confie au COR (Conseil d'orientation des retraites) une étude sur la réversion avant l'application du décret publié en août, qui veut écarter de nombreux bénéficiaires.

Plus que jamais, l'outil syndical est indispensable. La campagne de rencontres avec les personnels que le SNES a engagée à cette rentrée, le congrès dont la préparation s'amorce, doivent permettre de renforcer les moyens de l'intervention collective de la profession.

**FRÉDÉRIQUE ROLET** *Cosecrétaire générale*  
**ANNE FÉRAY** *Secrétaire nationale*

## POUVOIR D'ACHAT

### Le défendre c'est agir pour l'emploi!

L'une des entourloupes les mieux réussies sur le dos des salariés est celle qui vise à les convaincre qu'à défendre leur pouvoir d'achat ils contribuent à l'extension du chômage. C'est quand même fort de café quand on examine le bilan des 23 dernières années.

**Quand le pouvoir d'achat régresse, le chômage explose!**

De 1982, date de la désindexation entre salaires et prix, à 1992, le pouvoir d'achat du salaire net de cotisations a perdu près de 18 % dans la fonction publique!

Dans la même période le nombre des chômeurs est passé – à instruments de mesures identiques! – de 2 millions à près de 3 millions. Quand les salariés paient, l'emploi trinque!

À l'inverse, la stabilisation du pouvoir d'achat des fonctionnaires de 1992 à 2000 a correspondu à une période de stabilisation du taux de chômage.

Depuis 2000, la dégringolade du pouvoir d'achat a repris, on en est à plus de 20 % (!) de régression en 20 ans et, à nouveau, le taux de chômage repart à la hausse. Comme disait l'autre « les faits sont têtus! ».

On peut d'ailleurs trouver confirmation de cette réalité dans le fait communément reconnu aujourd'hui que c'est la consommation qui a été le principal et parfois le seul moteur de la croissance durant toutes les dernières années.

**Actifs et retraités, n'oublions jamais que nous sommes dans le même bateau.**

Depuis 1996, le PIB a crû en valeur de plus de 31%,

le salaire correspondant à l'indice 400 n'a crû, lui, que de moins de 8 % ! C'est dire que la part des salaires a sévèrement régressé et que la réduction du « train de vie de l'État » n'est rien d'autre que le refus des hauts revenus de continuer à accepter la progressivité de l'impôt quand ce n'est pas celui de l'impôt lui-même. C'est là que réside la principale cause du chômage beaucoup plus que dans les délocalisations. Bien sûr il est toujours plus facile d'agiter les grelots xénophobes que d'admettre cette réalité.

Aujourd'hui, pour l'emploi des jeunes, pour l'avenir du service public, il est essentiel qu'actifs et retraités se saisissent ensemble de la question du pouvoir d'achat.

Ils ont, les uns et les autres, à combler le passif des vingt dernières années et ils n'y arriveront qu'ensemble.

Les retraités ne laisseront évidemment pas le gouvernement leur refaire le coup de la désindexation – et vieilliront donc à ce que l'écart entre la prévision de prix gouvernementale à 1,5 % et la réalité constatée soit compensé dès le 1/1/2005 – ils seront aux côtés des actifs pour exiger l'ouverture immédiate de négociations salariales et l'engagement d'un processus de revalorisation rapide des salaires et pensions. ■

**PIERRE TOUSSENEL**



© CLAUDE AUFORT, « ADOS 2 », HUILE 28 x 36

## PENSION DE RÉVERSION

### Alerte à tous!

Lorsqu'un des deux membres d'un couple de retraités disparaît, une part de sa pension, la moitié avec un minimum prévu actuellement de 587,74 €, revient au survivant.

**Dans le massacre récent** du Code des pensions qui aura pour conséquence d'amenuiser toutes nos pensions, celles des retraités actuels, leur montant étant détaché du salaire des actifs, et celles des futurs retraités qui sont frappées par des conditions d'attribution fortement dégradées, il y avait une lueur: la pension de réversion des veuves et des veufs était désormais attribuée avec les mêmes règles et sans condition de ressources, une amélioration par rapport aux conditions antérieures qui défavorisaient les veufs.

Or, le gouvernement, conservant la symétrie précédente, vient de fixer par décret le 24 août un plafond de ressources de revenus annuels de 15000 € pour permettre l'attribution d'une réversion; au-dessus pas de réversion; 15000 € annuels c'est 1250 € mensuels, c'est-à-dire à

peine plus que le SMIC (39 heures) qui est de 1 227,57 € ! Cela signifie clairement que le gouvernement décide que les retraités modestes, nombreux hélas, frappés déjà par la mort du conjoint, ne pourront disposer, au mieux, que d'un petit SMIC: la pauvreté garantie par la loi.

Nous sommes tous concernés par cette régression et cette attaque puisque cette fracture du couple nous attend inévitablement.

Il convient donc, dès à présent, d'examiner les dispositions à prendre pour obtenir l'abrogation de ce décret et revenir à la réversion dans tous les cas et sans conditions de ressources du veuf ou de la veuve.

Une telle bataille doit s'inscrire dans celle, plus large, pour une autre loi sur les retraites, balayant la loi Fillon. ■

**JACKY BREGOU**



FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS\* DE LA FONCTION PUBLIQUE

## Le travail dans la FGR\* Fonction publique

**Les assemblées régionales d'automne**, prévues sur deux demi-journées, se dérouleront entre le 5 octobre et le 10 novembre: elles sont ouvertes aux membres des commissions exécutives et éventuellement aux membres des Coderpa. Souvent précédées d'AG départementales, elles doivent être un moment privilégié pour nous de mettre en commun nos analyses, propositions et critiques.

**Nous avons engagé, il y a maintenant deux ans** après enquête, une relation avec les départements, les militants retraités du SNES qui participent aux différentes instances de la Fédération, nous en avons ren-

contré certains au congrès d'Ajaccio: nous pensons utile de poursuivre ce travail, de prendre toute notre place de militants, de la gagner parfois, là où nous ne sommes pas encore présents.

Première fédération de la fonction publique par son nombre d'adhérents, la FSU pèse dans la FGR; elle seule était à Ajaccio, en progression d'effectifs retraités. Son élargissement aux trois fonctions publiques décidé au congrès de Perpignan, devrait renforcer, à terme, la FGR-FP au-delà de la sphère des métiers de l'enseignement qui en constituent la plus grande partie actuellement. ■

**ANNIE CLAVEL, JACKY BRENGOU**

ÉLARGISSEMENT DE LA FSU

## Pourquoi? Quels objectifs?

Dès sa création, notre fédération a affirmé son choix de promouvoir une stratégie unitaire et ce pour deux raisons principales.

**La première est celle** de l'expérience même du syndicalisme qui a pu vérifier tant l'efficacité de l'unité que les handicaps de la division dans l'action. La seconde est liée à la conviction que pour combattre plus efficacement une politique économique et sociale il est souhaitable d'avancer des contre-propositions et, mieux encore, d'anticiper par ses propres propositions. La capacité de les construire exige à l'évidence une confrontation associant le maximum de forces syndicales. Ses appels, perçus sans doute comme une incantation rituelle, n'eurent même pas d'écho poli dans ses premières années d'existence. Un espoir naquit à l'automne 1995 avec l'appel commun CGT, CFDT, FO, FSU, UNSA... sur la Sécurité sociale (Toussaint 1995). Le front ne dura guère mais le mouvement de décembre 1995 fut l'un des fruits de cet appel. Tirant le bilan de ce mouvement, des difficultés à lui ouvrir des perspectives et à lui donner des suites, la FSU proposa en décembre 1997 la création d'un « espace permanent de débat ». Ouvert à toutes les forces syndicales, il visait à permettre d'échanger informations et analyses sur les principaux dossiers auxquels il était prévisible que le syndicalisme allait se trouver confronté.

Tirant, d'une part, le maigre bilan de cette tentative et anticipant, d'autre part, l'ampleur des menaces pesant en particulier sur les retraites et sur les services publics, elle a proposé en janvier 2001 de créer des comités de liaison unitaires interprofessionnels. L'objectif demeurait le même: confronter analyses et propositions, chercher à surmonter les divergences et organiser le maximum de convergences.

Le choix de mener cette fois de front leur mise en œuvre au plan national et dans les départements permit quelques avancées. Dans plusieurs départements les pratiques unitaires prirent un tour plus permanent.

Pour l'essentiel cependant, le syndicalisme demeure hors d'état de mettre en échec des agressions majeures. La puissance des luttes, en particulier dans le secteur de l'enseignement au printemps 2003, ne permit pas au syndicalisme de gagner et, une fois de plus, l'absence d'unité pesa lourd. La FSU ne se résigne ni à cet état de fait ni à abandonner le choix de promouvoir l'unité.

Elle est d'autre part confrontée à la révolte profonde que l'attitude de sa direction a provoquée au sein de la CFDT et au ►►►



© CLAUDE AUFORT, « FLEUVE NIGER », AQUARELLE 45 x 51

## ÉLARGISSEMENT DE LA FSU (suite)

▶▶▶ silence persistant que rencontrent ses multiples tentatives de créer des lieux permanents de construction unitaire. Elle a, au terme de vifs débats, puis à Perpignan au début 2004, pris la décision d'ouvrir son champ de syndicalisation à l'ensemble des trois fonctions publiques et de répondre positivement à des syndicats, largement représentatifs dans leur secteur, qui avaient décidé, en congrès, de quitter la CFDT et de solliciter leur adhésion à la FSU. Ce faisant, elle continue d'affirmer que le syndicalisme a la nécessité impérieuse de sortir de sa situation actuelle, de rechercher sans relâche à construire des stratégies unitaires.

Il aurait quand même été paradoxal que, constatant avec amertume, l'absence de réponse à ses propositions réitérées en ce sens, elle oppose de surcroît un refus à ceux qui

aspiraient à la rejoindre en raison même de ses propositions et de ses pratiques.

Pour autant elle continue de rechercher les moyens de surmonter les divergences, de tout mettre en œuvre pour construire les convergences en France et en Europe, parce que c'est, à ses yeux, la survie du syndicalisme qui se joue dans les années qui viennent. Concernant les retraités, l'ouverture du champ de syndicalisation permettra leur renforcement en nombre et d'en élargir l'assise « fonction publique », notamment au sein de la FGR-FP.

Nul ne peut se résigner à ce que le mouvement syndical demeure impuissant à ouvrir des perspectives et à créer les conditions du succès à des mouvements de la puissance de ceux de décembre 1995 et du printemps 2003. ■

PIERRE TOUSSENEL

## LE MANS, DU 2 AU 4 AVRIL 2005

# Les retraités préparent le congrès national du SNES

**Le Collectif national des retraités** s'est réuni le 23 septembre 2004 : on trouvera dans cette *US* une série d'articles inspirés par ses travaux.

Concernant le congrès dont la préparation va se faire dans les départements et académies, le collectif lance un appel aux retraités pour qu'ils participent et soient représentés aux différents niveaux, et donc candidats dans les académies où les CA et bureaux sont renouvelés.

Représentants actuellement 8,4 % des effectifs du SNES ils doivent être présents dans toutes les CA académiques (au

moins un comme le prévoit le règlement intérieur national !). Selon les académies, la représentation est inégale, surtout dans les délégations au congrès national où il arrive que 8,4 % = 0 %. Veillons à ce qu'un retraité soit présent dans les délégations : ceci ne s'oppose pas à la présence active de tel ou tel jeune camarade au congrès national ; en effet, chaque académie peut tout à fait, si c'est une priorité, prévoir un déplacement et une participation, même hors délégation ! Ne tombons pas dans le piège de l'opposition, œuvrons pour les convergences solidaires ! ■

ANNIE CLAVEL

© CLAUDE AUFORT, « PÉLOPONNÉSE », AQUARELLE 25 x 34





## ASSURANCE MALADIE

### À chaque été sa réforme !

En 2003 celle des retraites, en 2004 celle de l'assurance maladie. Cette dernière a été adoptée après un mois de débats parlementaires souvent mouvementés sans susciter la réaction qu'auraient méritée les dangers qu'elle contient. Il est vrai que la « méthode Douste » orchestrée par les médias a fait merveille ; en dramatisant le déficit de l'assurance maladie, en annonçant progressivement les mesures, puis en culpabilisant les assurés et divisant les syndicats, le ministre a pu faire passer une potion qui se révélera bien amère lors de l'application.

**Philippe Douste-Blazy** avait proclamé haut et fort que SA réforme était celle qui rétablirait l'équilibre des comptes en 2007 : chacun allait équitablement payer son écot et promettre d'user sagement des médicaments et des actes médicaux.

#### Qu'en est-il dans la réalité ?

En ce qui concerne le financement, 5 milliards proviennent des ménages (les retraités n'étant pas épargnés), 780 millions des entreprises ; quant aux professionnels de santé, par le biais du médecin traitant et du dossier médical personnel (de bonnes idées dévoyées), on leur autorise les dépassements d'honoraires qu'ils réclamaient – avec raison sans doute –, et que certains avaient déjà instaurés. Curieuse conception d'un effort justement partagé !

On était alors en droit de penser que l'égalité d'accès aux soins serait garantie. Espoir déçu. Un parcours « fléché » est prévu pour les moins aisés qui, s'ils veulent payer le tarif réglementaire et être normalement remboursés, devront d'abord consulter le médecin traitant qui les pilotera vers un spécialiste. Parions que ce dernier donnera priorité aux patients qui le consulteront directement et seront gratifiés d'un dépassement d'honoraires et d'un moindre remboursement... médecine à deux vitesses ? Quant à l'efficacité, qui y croit encore après la note de Bercy prévoyant pour 2007 un déficit pouvant atteindre 17 milliards. La CNAM et la Cour des comptes sont, elles aussi, très sceptiques. Le ministre lui-même n'est plus aussi certain : au lendemain de la promulgation de la loi n'a-t-il pas parlé d'introduire une franchise en fonction des revenus de l'assuré ?



© CLAUDE AUFORT

La réforme de l'assurance maladie ressemble fort à un nouveau plan de replâtrage.

En 2007, le gouvernement, quel qu'il soit, se trouvera devant une urgence qui sera douloureuse. ■

**JACQUELINE PASQUIER**

## INSEE

### Retraite et pauvreté

**Selon l'INSEE** (France, portrait social 1996/2000), si la pauvreté a connu « une baisse légère » passant de 7,2 % de la population à 6,5 %, la pauvreté des retraités, elle, a augmenté.

Le seuil de pauvreté pour une personne seule a été réévalué de près de 6 %, passant de 545 euros par mois en 1996 à 579 euros par mois en 2000.

Si en 1996, 430 000 retraités vivaient au-dessous du seuil

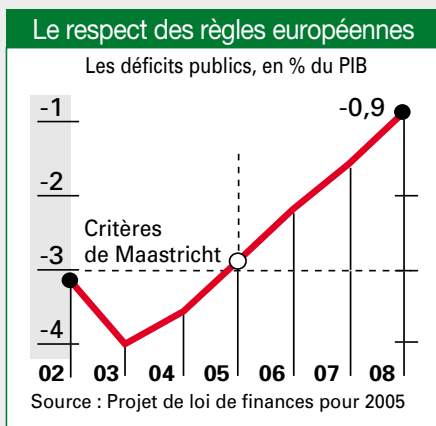
de pauvreté, plus de 470 000 étaient dans ce cas en 2000. L'augmentation globale du nombre des retraités entraîne, en proportion, une augmentation supérieure des retraites pauvres : les retraités sont surreprésentés (10 %) parmi les personnes vivant sous le seuil de pauvreté.

Il est à craindre que, sous l'effet cumulé des pertes de pouvoir d'achat et de la réforme des retraites, la proportion de retraités au-dessous du seuil de pauvreté n'augmente. ■

## BUDGET 2005

# Des abattements fiscaux « ciblés »

Le projet de loi de finances, présenté en Conseil des ministres le 22 septembre, fait de la baisse des déficits publics la priorité du gouvernement. Le budget 2005 est avant tout un budget d'austérité, de régression des services publics et de réduction des effectifs de fonctionnaires. La baisse de l'impôt sur le revenu ne sera pas poursuivie, des mesures à forte portée symbolique mais à faible coût budgétaire immédiat sont programmées, 2 milliards d'euros d'allègements fiscaux bénéficieront aux entreprises et aux ménages.



Source : Le Monde, 23/09

**Le projet de budget** est soumis au Parlement qui peut le modifier. Déjà la suppression du prêt à taux zéro (PTZ) est remise en cause, d'autres concessions sont possibles concernant en particulier le barème de l'ISF.

**Le gouvernement a privilégié les sociétés, leurs impôts baissent de 1,07 milliard d'euros.**

- **La surtaxe « Juppé » est supprimée en deux ans** ce qui ramènera l'impôt sur les sociétés (IS) de 34,3 % à 33,8 % en 2005 et 33,3 % en 2006. Coût de la

mesure : 450 millions d'euros.

- **L'exonération de taxe professionnelle sur les nouveaux investissements** est prorogée jusqu'en décembre 2005 au lieu de juin 2005.

- **Des mesures plus ciblées.** Les PME qui exportent seront aidées, de même que les entreprises qui recrutent des apprentis ou les entreprises se maintenant dans les zones défavorisées. Ces aides prennent le plus souvent la forme de crédits d'impôts sur l'activité en 2005, mais avec effet sur les ressources fiscales en 2006.

**Pour les particuliers 885 millions d'euros et des mesures très « médiatiques »**

- **Un abattement supplémentaire sur les droits de succession.** Selon le Premier ministre « Le gouvernement ne veut pas qu'il y ait des droits de succession en ligne directe jusqu'à un montant de 100 000 euros ». **Argument « choc » :** le patrimoine « moyen » des Français est de 100 000 euros, cette mesure profite donc au plus grand

nombre. Mais 8 successions sur 10 ne donnent déjà pas lieu à paiement de droits ; le patrimoine « médian » (50 % au dessous, 50 % au dessus) est de 55 000 euros. L'inégalité de patrimoine est encore plus grande que celle du revenu, 10 % des ménages les plus riches se partagent 40 % du patrimoine total, 50 % des ménages les moins riches se partagent 10 % du patrimoine total. Face à cette très grande dispersion des patrimoines, la moyenne a peu de sens. Cette mesure concernera la fraction la plus aisée de la population pour un coût de 630 millions d'euros sur une collecte de 4 à 5 milliards par an.

- **Une réduction d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile.** Le plafond de dépenses ouvrant droit à réduction d'impôt passe de 10 000 à 15 000 (+ 60 millions d'euros). La réduction d'impôt maximum est de 7 500 euros, sept mois et demi de SMIC !

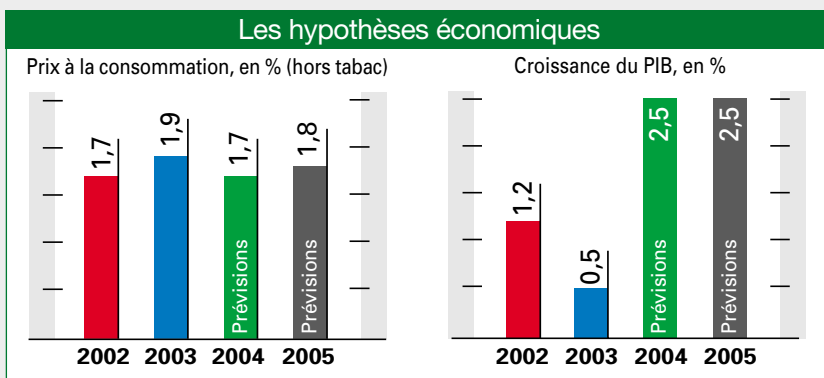
Très contesté, ce dispositif est aussi très inégalitaire et son coût élevé (1,5 milliard). Selon une étude de la Direction de la prévision du ministère des Finances, en 2003, 70 % de la dépense fiscale bénéficie à 10 % des foyers fiscaux. Le rapporteur du budget à l'Assemblée a indiqué que 70 000 foyers fiscaux avaient utilisé « à plein » la réduction d'impôt en 2001 sur un total de 1,1 million de bénéficiaires.

**Orthodoxie budgétaire et habiletés fiscales.** Des mesures fiscales limitées, des dépenses bloquées à la croissance zéro, la légère reprise de la croissance ne sont pas suffisantes pour expliquer la réduction à 2,9 % des déficits publics en 2005 conformément à l'engagement de la France vis-à-vis de l'Union Européenne. La recette exceptionnelle que constitue la soulte de 7 milliards d'euros qu'EDF-GDF vont verser va améliorer le déficit de 0,4 à 0,5 % du PIB (mais constitue une charge à venir pour le régime général des retraites). Pour stabiliser la dépense, quelques habiletés fiscales ont été utilisées comme la transformation de subvention en crédit d'impôt (PTZ) ou les mesures calibrées pour ne pas peser avant les budgets 2006 et 2007 (emploi d'un salarié à domicile).

Des réductions d'impôts pour la minorité déjà favorisée et une hausse de cotisations sociales destinées à financer l'assurance maladie et la dépendance pour tous, **la réduction du déficit s'accompagne d'une hausse des prélèvements obligatoires !** ■

JACKY BRENGOU

**Le budget 2005 est avant tout un budget d'austérité, de régression des services publics et de réduction des effectifs de fonctionnaires.**





## DEUXIÈME RAPPORT DU COR

# Le sens caché de la réforme

Publié en juin 2004 le deuxième rapport du COR (Conseil d'orientation des retraites) fait le point sur les évolutions intervenues depuis fin 2001, au moment de la publication du premier rapport, notamment sur le financement de la « réforme » et sur l'emploi, celui des « seniors » en particulier.

### Des retraités appauvris

Sont ainsi confirmées les craintes maintes fois exprimées par les organisations syndicales selon lesquelles, dans les prochaines années « l'équilibre serait assuré par des mesures nouvelles » : une augmentation des cotisations vieillesse dans le régime général et l'« effort accru des employeurs publics » soit + 0,2 % en 2006.

S'appuyant sur l'hypothèse du retour au plein-emploi pour 2010, le financement est loin d'être assuré si l'on s'en tient à la situation actuelle, 10 % de chômeurs.

Le risque est grand – il est sans aucun doute calculé – de voir partir à la retraite des salariés qui n'auront pas une pension complète compte tenu d'une « inactivité non choisie » ; on peut lire « imposée ». Lorsqu'on sait que le niveau des pensions résultant de la réforme de 93 pour le régime général est des 2/3 du revenu d'activité, on imagine l'appauvrissement progressif. Les pensions de la fonction publique désormais « revalorisées » comme celles du régime général, en fonction de l'évolution des prix, induiront un décrochage des revenus par rapport à celui des actifs employés. Un manque à gagner que la CGT, l'UNSA et la FSU évaluent entre -15 % et -20 % tous les 10 ans.

### Les difficultés d'emploi des seniors

La question du financement des retraites, comme celle de l'assurance maladie, est directement liée à l'emploi. Si le taux d'emploi des plus de 55 ans a légèrement progressé – de 39,2 % en 2002 à 40,3 % en 2003 – cela s'explique par l'arrivée dans ces classes d'âge de « baby boomers » (nés après la deuxième guerre mondiale !) et aussi par l'accès au travail plus important des femmes de cette génération. La fermeture ou les délocalisations actuelles d'entreprises ne devraient pas améliorer le taux d'emploi de seniors puisque perdurent des mesures d'encouragement – ou découragement – aux préretraites, 400 prévues chez Alstom par exemple. Concernant la fonction publique, à l'opposé, on sait la difficulté des négociations pour le départ anticipé des fonctionnaires ayant commencé à travailler jeunes.

C'est en 2008 au mieux que les situations seront « harmonisées ».

### Des exemples venus d'ailleurs

En Allemagne comme au Royaume Uni le travail des seniors est l'objet d'encouragements allant bien au-delà de 65 ans. Faiblesse des pensions publiques en Angleterre et médiocre couverture des retraites privées – plus d'un retraité sur cinq vit sous le seuil de pauvreté\*, soit environ 2 millions de personnes âgées ; les anciens, s'ils veulent

vivre décemment, poursuivent bien au-delà de 65 ans leur activité s'ils le peuvent.

Nombreux sont les travailleurs de plus de 50 ans mis sur la touche par leurs employeurs et qui rencontrent d'extrêmes difficultés pour se réinsérer dans l'emploi alors que le gouvernement de Tony Blair songe à



© CLAUDE AUFORT, « ARMISH », 1,30 x 1,30 M

prolonger jusqu'à 70 ans l'âge de départ en retraite. Un tel scénario risque d'être mis en œuvre de façon systématique dans les prochaines années en France, le MEDEF s'en occupe, les instances communautaires également. De l'ouverture récente de la première agence d'intérim « senior » aux projets gouvernementaux de « contrats de mission », de l'embauche en « free-lance » de salariés licenciés à la simplification annoncée du Code du travail ; le futur est lourd de menaces.

La fonction publique n'échappe pas à ces bouleversements, à la multiplication des contrats particuliers, au développement des vacations et, dans l'Éducation nationale, l'appel aux retraités existe. C'est à Lille, il y a deux ans, que le recteur avait déjà lancé un tel appel. Où en est-on aujourd'hui ? ■

ANNIE CLAVEL

\* Données communiquées par « Age concern », association de défense des personnes âgées.

## JUSTICE

### 21 enseignants autorisés à partir en retraite anticipée

**Le 15 septembre 2004** le tribunal administratif de Poitiers a autorisé 21 enseignants, pères de trois enfants, à partir en retraite anticipée comme ils le demandaient, en vertu d'une jurisprudence européenne.

Selon la juridiction administrative « la demande de retraite anticipée avec jouissance immédiate de pension est justifiée. L'administration dispose d'un délai de deux mois pour appliquer la décision du tribunal administratif qui s'est basé sur l'arrêt Griesmar, sur le principe de l'égalité de la rémunération inscrit dans le traité européen, le code des pensions civiles et militaires de retraite ».

Selon l'arrêt Griesmar, la loi française permettant aux seules mères fonctionnaires de trois enfants de bénéficier d'un départ à la retraite anticipée avec bonification après un minimum de 15 ans de service est discriminatoire. Il y a fort à parier que, dans ces conditions, cette mesure disparaisse pour tous. ■



© CLAUDE AUFORT, D'APRÈS RAPHAËL, ENCRE 46 x 56

## TÉLÉVISION

### Le temps du mépris

**Selon Patrick Le Lay**, PDG de la chaîne commerciale, « le métier de TF1 c'est d'aider Coca-Cola, par exemple, à vendre son produit... Or, pour qu'un message publicitaire soit perçu, il faut que le cerveau du téléspectateur soit disponible... *Ce que nous vendons à Coca-Cola, c'est du temps de cerveau humain disponible* », la cible c'est « la fameuse ménagère de moins de 50 ans, largement décisionnaire dans les achats de produits alimentaires, d'entretien ménager et de beauté ».

Ces propos, cyniques et plein de mépris, peuvent paraître scandaleux, ils traduisent cependant ce qu'est devenue la télé-

vision commerciale depuis la privatisation en 1986. TF1 n'a pas pour fonction de contribuer à l'éveil culturel, en particulier des jeunes, mais d'être un support de pub. De Loft Story à Star Academy en passant par Chihuahua, campagne de promotion de Coca-Cola et tube de l'été sur TF1, les exemples d'entreprise de décervelage sont nombreux. La concurrence entre chaînes, loin de générer un « mieux-disant culturel », nous conduit à une régression culturelle de grande ampleur. L'absence de réaction aussi bien du pouvoir politique que du CSA est inadmissible. En tant que citoyen et en tant qu'éducateurs nous ne pouvons qu'être indignés. ■

© CLAUDE AUFORT, HUILE 22 x 29 CM





# Responsables retraités académiques et départementaux 2004-2005\*

RESPONSABLES ACADÉMIQUES	RESPONSABLES ET TRÉSORIERS DÉPARTEMENTAUX		
	DÉPARTEMENTS	NOMS ET ADRESSES	C.C.P. OU COMPTE BANCAIRE
<b>AIX-MARSEILLE</b> M. IBANES Hubert Résidence Calypso, Bât. A 6, rue Albert-Dubout 13008 MARSEILLE Tél. : 04 91 25 11 93	<b>Alpes-de-Hte-Prov. (04)</b>	Nicole CHAUSSEMY, Villa C, 262, bld des Amandiers La Châtaigneraie, 04100 MANOSQUE	CCP GRENOBLE 1245.75 R  SNES retraités CCP MARSEILLE 4423.15 S  CCP MONTPELLIER 4592.04 F
	<b>Hautes-Alpes (05)</b>	ROSTAND Vianney, 11, rue de Bonne, 05000 GAP Tél. : 04 92 51 69 91	
	<b>Bouches-du-Rhône (13)</b>	<b>Trésorier :</b> Jean ALPE, SNES-Retraité, 12, place Charles-de-Gaulle, 13001 MARSEILLE <b>Secrétaire SI 13 :</b> Colette SERRIERES, 5, rue Vitalis, 3005 MARSEILLE. Tél. : 04 91 48 50 96	
	<b>Vaucluse (84)</b>	Janine BURESI, 4, Impasse du Luberon, 30133 LES ANGES Tél. : 04 90 25 35 62	
<b>AMIENS</b> Nicole KRYSOFORSKI 15, rue du Moulin 80340 ETINEHEM Tél. : 03 22 76 16 12	<b>Aisne (02)</b>	Pierre BATTEFORT, 7, Champ Marot 02320 BRANCOURT-EN-LAONNOIS. Tél. 03 23 80 98 70	CCP 386 53 P Châlons-en-Champagne CCP PARIS 27624 74 V  SNES Retraités BPN n° 1346 1651901
	<b>Oise (60)</b>	<b>Trésorière :</b> Martine MAHEO, 19, rue Albert-Dugué, 60100 CREIL <b>Secrétaire SI du 60 :</b> Janine BRAS, 10, rue Roland-Bouchinet, BP 50224, 60252 MOUY CEDEX	
	<b>Somme (80)</b>	Jean CAPRON, La Hotoie Tivoli, bât. C, esc. 7, 80000 AMIENS Tél. : 03 22 92 16 79	
<b>BESANÇON</b> Jacques CHEVROLET Le Vernois, 25320 BUSY Tél. : 03 81 57 31 96	<b>Doubs (25)</b>	<b>Cotisations à verser à :</b> Jacques BELLAGUE, SNES, 19 avenue Edouard-Droz 25000 BESANÇON	CCP DIJON 1793.55 P
	<b>Jura (39)</b>		
	<b>Haute-Saône (70)</b>		
	<b>Territ.-de-Belfort (90)</b>		
<b>BORDEAUX</b> LANDAIS Jean-Claude 23, rue des Martinets 33600 PESSAC Tél. : 05 56 36 55 265 jeanclaude.a.landais@wanadoo.fr	<b>Dordogne (24)</b>	Nicole BUSSEREAU, 54, rue Blaise-Pascal, 24000 PÉRIGUEUX Tél. : 05 53 53 69 31	Caisse épargne compte n° 04970623742 CCP BORDEAUX 3140.55 H  CCP BORDEAUX 3951.59 P SNES Landes Cotis. à verser au SNES retraités B. Populaire n° 03219636377 Saixa Bank cpte n° 0200005431
	<b>Gironde (33)</b>	LACUEILLE Robert, 38, rue Colbert, 33000 BORDEAUX Tél. : 05 56 51 07 10	
	<b>Landes (40)</b>	<b>Trésorière :</b> Maïté BETS, CPE, Lycée Victor-Duruy, 8, place Francis-Planté, BP 109, 40002 MONT-DE-MARSAN CEDEX	
	<b>Lot-et-Garonne (47)</b>	Christiane MARCOUX, Cité Las Pradines, 13, rue des Ormes, 47550 BOË. Tél. : 05 53 96 31 43	
	<b>Pyrénées-Atlantiques (64)</b>	Michel-Albert LAUMONIER, 2, rue Albert-Camus, 64000 PAU Tél. : 05 59 62 75 08	
<b>CAEN</b> FORGET Roger 46, rue Camille-Pelletan 50130 OCTEVILLE Tél. : 02 33 53 34 40	<b>Calvados (14)</b>	Robert LEFEVRE, Cidex B 29, 14740 ST-MANVIEU-NORREY Tél. : 02 31 80 70 74	CCP ROUEN 06 463 87 Y
	<b>Manche (50)</b>	<b>Trésorière :</b> Evelyne SMAIL, 12, rue Castillon, La Plage 50560 GOUVILLE-SUR-MER. Tél. : 02 33 07 86 62	CCP ROUEN 06 463 87 Y
	<b>Orne (61)</b>	DROUET Jean, 10, chemin de la Cayenne, Urrou-et-Crennes 61200 ARGENTAN. Tél. : 02 33 36 60 14	CCP ROUEN 06 463 87 Y
<b>CLERMONT-FERRAND</b>	<b>Allier (03)</b>	<b>Trésorier :</b> ROUX André, 27, rue Gay-Lussac 03100 MONTLUÇON. Tél. : 04 70 05 43 52 <b>Secrétaire :</b> BRUHAT Henri, 11, rue du Chat-Huant 03100 MONTLUÇON	CCP Clermont-Ferrand 2904.15.A.  CCP Clermont-Ferrand 394.26 L  CME 05467559540
	<b>Cantal (15)</b>	Michel BOUGIE, 17, rue de Sales, 15130 VEZAC Tél. : 04 71 62 41 18	
	<b>Haute-Loire (43)</b>	<b>Trésorière :</b> Thérèse BERNIER, Le Leyris, 43490 VIELPRAT <b>Trésorière :</b> Michèle FILLIAS, 9, Impasse de la Sauvère 63530 VOLVIC. Tél. : 04 73 33 57 48	
	<b>Puy-de-Dôme (63)</b>	<b>Secrétaire SI :</b> Madeleine GRIGNON 41, av. de Beaulieu, 63122 CEYRAT	
<b>CORSE</b>	<b>Haute-Corse (2B) et Corse-du-Sud (2A)</b>	POLIDORI Jacques, Les Terrasses de Fangu, 20200 BASTIA Tél. : 04 95 34 10 56	AJACCIO 22.059 P
<b>CRÉTEIL</b> Danièle PRIMEL 16, rue Sévin, 94800 VILLEJUIF Tél./Fax : 01 46 77 84 94 et/ou 53 de Créteil	<b>Seine-et-Marne (77)</b>	<b>Trésorière :</b> Francine DAUPIAS, 5, rue des Tilleuls, 77210 AVON Tél. : 01 60 72 50 46	CCP Paris 2569542 L
	<b>Seine-Saint-Denis (93)</b>	<b>Trésorière :</b> Claude AUFORT, 42, rue Saint-Denis 93400 ST-OUEN. Tél. 01 40 11 34 36	CCP LA SOURCE 3795787 W
	<b>Val-de-Marne (94)</b>	<b>Trésorière :</b> PETIT Marie-Thérèse, 2, place Danton 94200 IVRY-SUR-SEINE. Tél. : 01 46 71 94 98	
<b>DIJON</b> Roger PRESUMEY 18, rue de Chaumont 71150 FONTAINES Tél. : 03 85 91 43 47	<b>Côte-d'Or (21)</b>	<b>Trésorière :</b> Madeleine MANIEZ, 61, rue de la Corvée 21000 DIJON. Tél. : 03 80 41 35 40 <b>Secrétaire :</b> Michelle BONNOT, 5, rue Herriot 21160 COUCHEY. Tél./fax : 03 80 52 24 21	CCP DIJON 5 809.77 K
	<b>Nièvre (58)</b>	Alain FOURNET, 35 route de la Machine 58300 ST-LÉGER-DES-VIGNES. Tél. : 0386253336	CCP 5610 84 M DIJON
	<b>Saône-et-Loire (71)</b>	<b>Trésorier :</b> Michel PRIEUR, 161, rue Anatole-France 71230 ST-VALLIER. Tél. : 03 85 57 66 10 <b>Secrétaire :</b> Roger PRESUMEY (voir ci-contre)	CCP DIJON 6789 69 Y
	<b>Yonne (89)</b>	<b>Trésorier :</b> BEZIAU Marcel, 21, route de Tanlay 89430 MÉLISEY. Tél. : 03 86 75 72 19	SNES retraités Yonne CCP DIJON 5 809-27 F

RESPONSABLES ACADÉMIQUES	RESPONSABLES ET TRÉSORIERIS DÉPARTEMENTAUX		
	DÉPARTEMENTS	NOMS ET ADRESSES	C.C.P. OU COMPTE BANCAIRE
<b>GRENOBLE</b> LAMARCHE Jean-Claude 5, rue du Charmant-Som 38120 ST-EGREVE Tél. : 04 76 75 91 30	<b>Ardèche (07)</b>	DURAND Roger, 44, chemin de Grazza, 07200 AUBENAS Tél. : 04 75 35 08 51 <b>Secrét. adjoint du 07</b> : Henri LAULAGNET, Les moulins 07400 ALBA-LA-ROMAINE	Banque Marze-Aubenas Cpte n° 21 145
	<b>Drôme (26)</b>	Marie-Antoinette BENCHETRIT, 36, rue des Alpes 26000 VALENCE. Tél. : 04 75 42 05 87 <b>Secrétaire adjoint SI 26</b> : Robert ROBERTY 14, rue Lesage, 26000 VALENCE. Tél. : 04 75 44 48 60	SNES retraités Drôme CCP LYON 8970 47 Z
	<b>Isère (38)</b>	<b>Secrétaire SI 38</b> : Annie CLAVEL, 13, rue de Chamrousse 38100 GRENOBLE. Tél 04 76 17 14 26 <b>Trésorier (38)</b> : Georges CLAVERI, Les Archers A3 305, route du 8-Mai-45, 38220 VIZILLE. Tél. : 04 76 68 09 06	Lyonnaise de banque Compte n° 0222967361R
	<b>Savoie (73)</b>	<b>Secrétaire SI 73</b> : Georges PELLET, 237, Chemin des Favières 73370 LE BOURGET-DU-LAC. Tél. : 04 79 25 05 48 <b>Trésorière du 73</b> : Hélène GRUNBERGER 46, rue Juiverie, 73000 CHAMBÉRY. Tél. : 04 79 70 57 02	GRENOBLE I I.72.12.M.
	<b>Haute-Savoie (74)</b>	Jean-Claude LARDEAU, Le Capricorne, rue du Capricorne, 74230 THONES. Tél. : 04 50 02 11 10 <b>Trésorière du 74</b> : Denise GUICHARDAZ, Chemin des Huches, 74200 ALLINGES. Tél. : 04 50 71 00 03	
<b>GUADELOUPE</b> Christine TALLON-JEREMIE 39, lot Wouche 97122 BAIE-MAHAULT Tél. : 05 90 95 16 93 <b>Suppléante</b> : RAMANAIDOU Germaine Letaye, 97160 LE MOULE	<b>Guadeloupe</b>	<b>Cotisations à verser au SNES</b> : 2, résidence Les Alpinias, Morne-Caruel, 97139 LES ABYMES	
<b>LILLE</b> ROGER Daniel 32, allée des Arbrisseaux 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ Tél. : 03 20 91 01 00	<b>Nord (59)</b>	ROGER Daniel, 32, allée des Arbrisseaux, 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ. Tél. : 03 20 91 01 00 <b>Trésorier</b> : Pierre HERMANT, 215, rue de Paris, 59800 LILLE <b>Cotis. à verser au SNES</b> : 209, rue Nationale, 59000 LILLE	SNES Retraités CCP LILLE 7 446.26.W CCP LILLE 7446.26 W
	<b>Pas-de-Calais (62)</b>	<b>Secrétaire dépt</b> : DAUBRESSE Reynald, 49, rue de Thélus 62223 ÉCURIE. Tél. : 03 21 55 37 08 <b>Trésorier</b> : FOURRÉ Bernard, 28, bd Vauban 62000 ARRAS. Tél. : 03 21 51 60 61	SNES retraités Pas-de-Calais I I 967 47 G LILLE CCP
<b>LIMOGES</b> Madame FERES Marie-Claude 16, impasse des Jardins 87350 PANAZOL Tél. : 05 55 31 34 29	<b>Corrèze (19)</b>	COMBASTEL Bernard, 108, rue René-Lacombe 19600 SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE. Tél. : 05 55 86 81 58	LIMOGES 372873 Y.
	<b>Creuse (23)</b>	<b>Responsable</b> : Geneviève LARDILLIER, Ceury 23240 LE GRAND-BOURG	SNES-Retraites LIMOGES 5304 32 H
	<b>Haute-Vienne ( 87)</b>	Monsieur VIGNAUD Pierre, Château Trompette Rte de Saulgond, 87200 SAINT-JUNIEN. Tél. : 05 55 02 58 29 <b>Cotis. à verser au SNES</b> : 40, av. Saint-Surin, 87000 LIMOGES	
<b>LYON</b> BOURDON GUY 6, Impasse Racine 69120 VAULX-EN-VELIN Tél. : 04 78 80 52 93	<b>Ain (01)</b>	Monique BAILLY, 295, chemin de la Chassière, 01250 REVONNAS Tél. : 0474300098	BPFCA Bourg Cpte n° 96419624729
	<b>Loire (42)</b>	BRUNET François. <b>Versements des cotisations</b> : SNES Bourse du Travail, 2, cours V.-Hugo, 42028 SAINT-ETIENNE. Tél. : 04 77 25 07 87	C. épargne L.D.A. Cpte n° 04/3401569/83/43
	<b>Rhône ( 69)</b>	Jacques EYSSAUTIER, 2 bis, rue Louis-Bouquet, 69009 LYON Tél. : 04 78 83 65 08 <b>Trésorier</b> : BOURDON Jean-Guy, 6, impasse Racine 69120 VAULX-EN-VELIN. Tél. 04 78 80 52 93	BOURDON JG LYON I I.331.90.B.
<b>MARTINIQUE</b>		<b>Responsable</b> : Maryse COFFRE, SNES Martinique, Bât. B Cité Bon-Air, Route des Religieuses, 97200 FORT-DE-FRANCE	
<b>MONTPELLIER</b> ANTONINI Pierre 51, impasse Dejean 34090 MONTPELLIER Tél. : 04 67 63 48 39	<b>Aude (11)</b>	<b>Secrétaire dépt.</b> : Elyane DELECLUSE, 35, rue des Rames 11000 CARCASSONNE. Tél. : 04 68 25 47 99 <b>Trésorier</b> : Jean MARTIGNOLLES, 6, chemin de la Valbasse 11400 VILLENEUVE-LA-COMPTAL. Tél. : 04 68 23 09 31	SNES retraités CCP MONTPELLIER 2161 25 P CCP MONTPELLIER 6209.44K
	<b>Gard (30)</b>	<b>Trésorier du 30</b> : FAVAROTTO Marcel 366, chemin Puech-du-Teil, 30900 NIMES. Tél. : 04 66 64 28 56 <b>Resp. dépt.</b> : RUH Lucien, 28, rue de la Garrigue, 30000 NIMES Tél. : 04 66 67 86 00	
	<b>Hérault (34)</b>	Christian HUDOWICZ, 5, impasse de la Fauvette, 34920 LE CRES Tél. : 04 67 70 24 59	CCP MONTPELLIER 4998.25.J. SNES RETRAITES
	<b>Lozère (48)</b>	BERNARD Francis, Les Bories, Col de Copernac 48210 MAS-SAINT-CHELY. Tél. : 04 66 48 58 48	CCP PARIS 18 316 21 Y
	<b>Pyrénées-Orientales (66)</b>	<b>Trésorier</b> : Marie-Louise COUDERT 4, rue Claude-Saint-Simon, 66000 PERPIGNAN. Tél. : 04 68 85 19 77 <b>Secrétaire</b> : Roger GARDEZ, 9, Carrere de la Cuirede 66740 SAINT-GÉNIS-DES-FONTAINES. Tél. : 04 68 89 64 35	B.P. Pyr.-Orientales Compte n° 00519262238



RESPONSABLES ACADÉMIQUES	RESPONSABLES ET TRÉSORIERS DÉPARTEMENTAUX		
	DÉPARTEMENTS	NOMS ET ADRESSES	C.C.P. OU COMPTE BANCAIRE
<b>NANCY-METZ</b> SARRE Jacques 2, allée Etienne-Jodelle 54600 VILLERS-LES-NANCY Tél. : 03 83 27 02 97	<b>Meurthe-et-Moselle (54)</b>	<b>Secrétaire</b> : SARRE Jacques, 2, allée Etienne-Jodelle 54600 VILLERS-LES-NANCY. Tél. : 03 83 27 02 97	SNES Retraités CME 54 Cpte n° 613349.45 SNES retraités Moselle CCP NANCY 6154 43 M  CME 88 Cpte n° 88415545/26
	<b>Meuse (55)</b>	<b>Trésorier</b> : Jacques SARRE (voir ci-dessus). <b>Secrétaire SI</b> : René PARIZE, 12, avenue du Grand-Breuil 55400 ETAIN. Tél. : 03 29 87 03 70	
	<b>Moselle (57)</b>	<b>Trésorière</b> : Mme TONUS Viviane, 14, rue Saint-Jean 57000 METZ. Tél. : 03 87 62 70 22 <b>Secrétaire SI</b> : Claudine POIRSON, 21, rue des Frères 57000 METZ. Tél. : 03 87 36 95 48	
	<b>Vosges (88)</b>	<b>Trésorier</b> : Gérard PORT, 800, Chemin des Gouttys 88100 NAYEMONT-LES-FOSSES. Tél. : 03 29 55 35 62 <b>Secrétaire SI</b> : Michel GEGOUT, 4, rue Edouard-Diehl 88150 THAON-LES-VOSGES. Tél. : 03 29 39 36 45	
<b>NANTES</b> Gérard ROULIC 50, rue Calvaire-de-Grillaud Bât. C1, 44100 NANTES Tél. : 02 40 69 66 42	<b>Loire-Atlantique (44)</b>	Anne MESNIER, La Noé Brégean, 44430 LE LOROUX-BOTTEREAU <b>Trésorier</b> : BEUDIN Marcel, SNES bourse du travail 14, place Imbach, 49100 ANGERS. Tél. 02 41 87 27 91 NEVEU Pierre, 40, bd Frédéric-Simon 53200 CHATEAU-GONTHIER. Tél. : 02 43 07 17 44 DELMOTTE Jean, 1, rue d'Arcachon, 72190 COULAINES Tél. : 02 43 81 29 38 <b>Trésorière</b> : Marie-Madeleine GRIS, Le Fraigneau 85310 CHAILLE-SOUS-LES-ORMEAUX. Tél.: 02 51 34 94 41	CCP Nantes 2.495.85 X CCP Nantes 769 168 L
	<b>Maine-et-Loire (49)</b>		CCP RENNES 1734.01.B
	<b>Mayenne (53)</b>		CCP RENNES 1056.75 L.
	<b>Sarthe (72)</b>		
<b>NICE</b> CHAPPAZ Albert L'Héracles, 2, av. du Monastère, 06000 NICE BARTOLETTI Arlette (adjte) 13, Corniche André-Joly 06300 NICE	<b>Alpes-Maritimes (06)</b>	FALANDRY Gérard, Par Vigier 2, 23, bd Franck-Pilatte 06300 NICE. Tél. : 04 93 56 56 46 <b>Trésorière</b> : Madame SCHMIDT Claude SNES, 264, bd de la Madeleine, 06200 NICE <b>Secrétaire SI 83 et trésorier</b> : VERAN Louis-Jean Villa Lou Cigalou, 194 rue Plein-Soleil, 83200 TOULON Tél. : 04 94 24 33 46 <b>Cotisations à verser au SNES Retraités Var</b> Clos Fleuri, 335, av. des Dardanelles, 83000 TOULON	SNES Retraités CCP 10.292.29.S. MARSEILLE
	<b>Var (83)</b>		
<b>ORLÉANS-TOURS</b> M. NUGUE Claude 31, rue du Général-Sarrail 45000 ORLÉANS Tél. : 02 38 62 61 40	<b>Cher (18)</b>	<b>Trésorière</b> : Liliane TRESORIER, 37, rue Colette 18000 BOURGES. Tél. 02 48 20 31 40 <b>Secrétaire SI 18</b> : Bénédicte VRAIN, 121, rue de Lazenau 18000 BOURGES. Tél. : 02 48 20 32 78 REQUIER Jacques, 3, rue d'Osmoy, 27220 ST-ANDRÉ-DE-L'EURE Tél. : 02 32 37 27 68 Roger CAUMETTE, 31, rue de la Gare, 36130 MONTIERCHAUME Annie RICHARD, 26, rue de l'Ormeau, 37550 SAINT-AVERTIN Tél. : 02 47 28 66 03 <b>Secrét. dépt.</b> : MOMMEJA Jean-Claude, 20, rue du Chemin-Vert 37300 JOUÉ-LES-TOURS. Tél. : 02 47 28 55 38 Françoise VIGUIER, 22, rue de la Graine-de-Beurre 41110 SEIGY. Tél. : 02 54 75 05 98 NUGUE Claude, 31, rue du Général-Sarrail, 45000 ORLÉANS Tél. : 02 38 62 61 40	CCP PARIS 2561275 A
	<b>Eure-et-Loir (28)</b>		CCP PARIS 14.985.80 X.
	<b>Indre (36)</b>		CCP PARIS 19354.62 U
	<b>Indre-et-Loire (37)</b>		SNES Retraités (37) CCP NANTES 5127.98 Y.
	<b>Loir-et-Cher (41)</b>		Crédit agricole SNES retraités Cpte n° 27777410110 SNES retraités Loiret C. Lyonn. N° 764479086 R.
<b>PARIS</b> Lilya RAJCHMANN 11 bis, Résid. de l'Allée-d'Honneur, 92330 SCEAUX Tél. : 01 46 60 84 08	<b>Paris (75)</b>	<b>Trésorier académique et départemental</b> : NIOT Gérard, 20 rue Charles-Gide, 94240 L'HAY-LES-ROSES	SNES Retraités Paris CCP LA SOURCE 41189 41 A
<b>POITIERS</b> MENEHIN Jean-Pierre 25, route de Nieul 86340 NOUAILLE- MAUPERTUIS Tél. : 05 49 46 75 41	<b>Charente (16)</b>	Pierre JEANNEAU, 25, rue de la Mission 16600 MAGNAC-SUR-TOUVRE. Tél. : 05 45 69 12 39 Jean-Pierre BREJOUX, 38, route du Bourg 17100 FONCOUVERTE. Tél. : 05 46 93 20 83 LEROUX Arlette, 13, rue de Taillebourg, 17100 SAINTES Tél. : 05 46 93 19 92 <b>Trésorier du 79</b> : Jean-Claude DAENEKYNDT Rue des Epinettes, Mue, 49260 ANTOIGNE GERON Jean-Claude, 27, bd de Verdun, 79100 THOUARS Tél. : 05 49 96 14 51 <b>Trésorier</b> : Michel GRANET, 21 Chavis 37290 YZEUREES-SUR-CREUSE	SNES RETRAITES CCP NANTES 2123 75 B
	<b>Charente-Maritime (17)</b>		
	<b>Deux-Sèvres (79)</b>		BP 03819530297
	<b>Vienne (86)</b>		SNES retraités LIMOGES 295.03.V.
<b>REIMS</b>	<b>Ardennes (08)</b>	Françoise LECOCQ, 470, place du Baty, 08170 FUMAY Bernard CAILLOU, 63, bd Jules-Guesdes, 10000 TROYES Georges DERDA, 12, rue des Vieilles-Postes 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE. Tél. : 03 26 64 56 21 Josette MERIVOT, 25, bd Gambetta, 52000 CHAUMONT Tél. : 03 25 03 44 95	Caisse épargne compte n° 0400109307962
	<b>Aube (10)</b>		CCP PARIS 6381 09 C
	<b>Marne (51)</b>		
	<b>Haute-Marne (52)</b>		Derda J. Châlons-en-Champagne 4392.51. X

RESPONSABLES ACADÉMIQUES	RESPONSABLES ET TRÉSORIERIS DÉPARTEMENTAUX		
	DÉPARTEMENTS	NOMS ET ADRESSES	C.C.P. OU COMPTE BANCAIRE
<b>RENNES</b> Jeanine RENAULT 51, rue de la Poterie 35200 RENNES Tél. : 02 99 41 77 36	<b>Côtes-d'Armor (22)</b>	MOREL Daniel, 23, rue René-Coty, 22950 TREGUEUX Tél. : 02 96 71 24 11	Crédit mutuel Bretagne Compte n° 15 58922876 RENNES 55 65 07 W
	<b>Finistère (29)</b>	<b>Trésorier</b> : BALLIOT Gaston, 14, rue du Port-de-Larvor 29750 LOCTUDY. Tél. : 02 98 87 43 57	
	<b>Ille-et-Vilaine (35)</b>	<b>Secrétaire SI 29</b> : Guy LE GRAND, 4, rue de la Clarté 29550 PLONEVEZ-PORZAY. Tél. : 02 98 92 54 17	SNES retraités 35 5210.84 T RENNES
	<b>Morbihan (56)</b>	<b>Trésorier du 35</b> : MULOT Henri, 26, rue du Roncelay 35510 CESSON-SEVIGNE. Tél. : 02 99 83 94 79 <b>Secrétaire SI 35</b> : Annie COATMELEC 8, rue de la Touche-Ablin, 35510 CESSON-SEVIGNE Tél. : 02 99 83 13 13 Jean-Claude POULIGUEN, 14, rue Amiral-Bouvet, 56100 LORIENT	
<b>RÉUNION</b> AMIOT Jean-Claude Appt 12 29 C, Immeuble le Porthos, Rés. Les Mousquetaires, rue Moulin-à-Vent, MOUFIA 97490 STE-CLOTILDE	<b>Réunion (97)</b>	<b>Cotisations à envoyer à</b> : AMIOT Jean-Claude SNES, BP 463, 97469 SAINT-DENIS CEDEX	
<b>ROUEN</b> Janik GRALAK Route du Halage 76480 LE MESNIL- SOUS-JUMIEGE	<b>Eure (27)</b>	MORVAN Roger, 77, allée Robert-Desnos, 76620 LE HAVRE Tél. : 02 35 44 96 76	
	<b>Seine-Maritime (76)</b>		
<b>STRASBOURG</b> GROSANN Françoise 36, rue de Rotterdam 67000 STRASBOURG Tél. : 03 88 61 76 48	<b>Bas-Rhin (67)</b>	SCHMIDT Kurt, 2, rue Mansart, 67206 MITTELHAUSBERGEN Tél. : 03 88 56 01 59 M. ROHE Théo, 58, rue de Luttenbach, 68140 MUNSTER Tél. : 03 89 77 38 87	Crédit mutuel 67 compte n° 00031797445 SNES section retraités 68
	<b>Haut-Rhin (68)</b>		
<b>TOULOUSE</b> ENOFF Rodolphe 4, rue Renoir 31120 PORTET- SUR-GARONNE	<b>Ariège (09)</b>	Henri COLLANGES, 1, rue de la République, 09270 MAZERES Tél. : 05 61 69 48 99	Toulouse 247.80 B
	<b>Aveyron (12)</b>	Bernard TABARY, 5, rue Saint-Vincent, 12000 RODEZ Tél. : 05 65 42 60 63	Toulouse 6681.67 K
	<b>Haute-Garonne (31)</b>	Céline GABAUDE, 2, cheminement Henri-Bosco 31000 TOULOUSE. Tél. : 05 61 21 63 61	B. Populaire Cpte n° 05019745369
	<b>Gers (32)</b>	Rolande VALADIE, 21, chemin de Landon, 32000 AUCH Tél. : 05 62 05 36 49	Banque pop. du Quercy n° 032198344991
	<b>Lot (46)</b>	<b>Trésorière</b> : FAUREL Claudine, 46150 SAINT-MEDARD Tél. : 05 65 36 21 57 <b>Secrétaire départ. 46</b> : Christiane DOMERGUE 35, rue du Château-du-Roi, 46000 CAHOR. Tél. : 05 65 35 49 75	
	<b>Hautes-Pyrénées (65)</b>	Rosy DAUNES, 40 résidence Bel-Air, 65000 TARBES Tél. : 05 62 93 83 58	SNES retraités 65 Crédit mutuel Tarbes
	<b>Tarn (81)</b>	EYCHENNE André, Bars, Saint-Sernin-les-Mailhoc 81130 CAGNAC-LES-MINES. Tél. : 05 63 56 21 27	CCP Toulouse 1035.85 J.
	<b>Tarn-et-Garonne (82)</b>	LAPOUJADE Jean, 65, chemin Le Bedos, 82200 MOISSAC Tél. : 05 63 32 15 58	CCP Toulouse 6144 92 T
<b>VERSAILLES</b> BARRET Roger 18, rue des Pommiers 92140 CLAMART Tél. : 01 46 44 76 22	<b>Yvelines (78)</b>	<b>Trésorière</b> : Geneviève DUBUT, 18, rue François-Quesnay 78490 MÈRE. Tél. : 01 34 86 13 70	SNES retraités du 91 CCP PARIS 2608981 E
	<b>Essonne (91)</b>	<b>Trésorière</b> : Louise COUDANE, 112, avenue de la Dimancherie 91440 BURES-SUR-YVETTE. Tél. : 01 69 07 08 40 <b>Responsable dépt 91</b> : Annie DAUPHIN, 28, rue Rimbaud 91370 VERRIÈRES-LE-BUISSON. Tél. : 01 69 30 22 40	
	<b>Hauts-de-Seine (92)</b>	DELPRAT Denise, 62, bd du Maréchal-Joffre 92340 BOURG-LA-REINE. Tél. : 01 46 61 37 88	CCP Paris 26 056 04 J CCP Paris 21.972.35 E.
	<b>Val-d'Oise (95)</b>	RAGOT Bernard, 28, rue Léon-Fontaine, 95210 SAINT-GRATIEN Tél. : 01 39 89 64 62	
<b>RETRAITÉS HABITANTS À L'ÉTRANGER</b>		SNES Secteur Hors-de-France, 1, rue de Courty 75341 PARIS CEDEX 07	
<b>DOM</b>		S'adresser au S3.	

## COLLECTIF NATIONAL DES RETRAITÉS ET RESPONSABILITÉS NATIONALES 2004/2005

• **Secrétaires de catégorie** : Annie CLAVEL (titulaire), Jacky BRENGOU (suppléante) • **Trésoriers** : Hubert IBANES (titulaire), Geneviève DUBUT (adjointe) • **Le Collectif national des retraités (bureau) 2004/2005** : Adelaïde Georges (Guadeloupe), Antonini Pierre (Montpellier), Bartoletti Arlette (Nice), Bourdon Guy (Lyon), Brengou Jacky (Toulouse), Brunel Jean-Marie (Paris), Camy-Peyret Etienne (Paris), Clavel Annie (Grenoble), Conard Nelly (Paris), Dauphin Annie (Versailles), Daupias Francine (Créteil), Dubut Geneviève (Versailles), Delecluse Eliane (Montpellier), Feres M.-Claude (Limoges), Forget Roger (Caen), Gralak Janik (Rouen), Grossman Françoise (Strasbourg), Ibanès Hubert (Aix-Marseille), Lagane Madeleine (Créteil), Lamarque Jean-Claude (Grenoble), Laumonier Michel-Albert (Bordeaux), Meneghim Jean-Pierre (Poitiers), Mommeja Jean-Claude (Orléans-Tours), Pasquier Jacqueline (Paris), Pottier Solange (Montpellier), Primel Danièle (Créteil), Rajchmann Lylia (Paris), Renaud Jeanine (Rennes), Reix Maurice (Versailles), Revel-Mouroz Marianne (Paris), Roger Daniel (Lille), Roulic Gérard (Nantes), Rousset Dorothée (Paris), Sarre Jacques (Nancy-Metz), Toussnel Pierre (Toulouse) • **Commission de contrôle des comptes 2004-2005** : Capron Jean (Amiens), Deshaies René (Orléans), Lefèvre Eliane (Paris) • **Membres de la Commission administrative nationale** : Annie CLAVEL (T), Jacky BRENGOU (S), Jacqueline PASQUIER (S).

\* Toutes les personnes figurant dans cette organisation ont été élues



## SERVICES PUBLICS

### Zones de vie et présence postale

L'opération commando de Bercy contre France Télécom, destinée à racheter la dette de l'État et surtout à renflouer les marchés financiers, donc les intérêts privés est contagieuse : c'est désormais La Poste qui est visée.

**Premier service public** de proximité en France avec 17 000 « points de contact », elle ne serait plus rentable – le mot est lâché – la logique lucrative a remplacé la mission de satisfaction des besoins collectifs, nécessaire partout sur le territoire.

Une expérimentation réalisée en Loire-Atlantique ferait passer le nombre de bureaux de plein exercice de 200 à 80, les autres devenant des guichets annexes, des agences postales financées pour partie par les communes, ou même des services très réduits dévolus aux commerçants.

La moitié des bureaux de poste serait visée par le projet. À la clé, et pour réduire de plus de 20 % les « coûts de structure », de nombreux emplois seraient supprimés ; Il s'agit de découper les départements, en « zones de vie » dotées chacune d'un seul vrai bureau. Prévu pour s'étaler sur 3 ans, ce dispositif pourrait être mis en œuvre dès 2005, en même temps que l'augmentation du prix du timbre qui passerait à 55 centimes.

#### Des élus s'inquiètent!

Si la stratégie libérale s'abrite derrière les recommandations de Bruxelles, personne ne cache que ce sont bien les gouvernements nationaux qui les élaborent au Conseil européen des ministres ! Les exemples de pays européens ayant libéralisé La Poste montrent tous qu'il y a tout à la fois suppression d'emplois, augmentations des tarifs et services rendus moindres ; c'est vrai pour la Suède, l'Allemagne réunifiée...

Inquiets de cette situation, pour des raisons très diverses – les



© CLAUDE AUFORT, «NATURE MORTE» HUILE SUR BOIS 30 x 40

élections sénatoriales sont un risque pour la droite, la décentralisation amènera les communes à financer des « points poste » – les élus locaux interpellent le gouvernement ! Dénonçant les projets, les organisations syndicales ont lancé un mot d'ordre de grève pour le 21 septembre ; la réponse gouvernementale ? la création d'un groupe de travail composé de sénateurs et députés sur le sujet, et la mise en place d'un « fonds de péréquation » de 150 millions d'euros par an, l'ouverture à la concurrence l'exige, elle est prévue... pour 2009.

#### Les citoyens doivent se battre!

Quelle énergie citoyenne pourra faire craquer le carcan des privatisations dans lesquelles le gouvernement nous enferme ? Jusqu'à quand supportera-t-on ces violences ? C'est vraiment les questions que nous nous posons, celles que nous mettons en débat dans le SNES et la FSU : réagir pour ne pas subir ! ■

La logique lucrative a remplacé la mission de satisfaction des besoins collectifs.

## FRANCE TÉLÉCOM

### Un nouveau mauvais coup du gouvernement

**Dans l'US retraités** du mois de juin, j'avais évoqué l'exemple de l'ouverture de capital de France Télécom comme un premier pas vers la privatisation ; les faits me donnent raison aujourd'hui : Nicolas Sarkozy a annoncé la cession de près de 10 % du capital de France Télécom. L'État détiendra directement ou indirectement entre 41 % et 43,5 % du capital, ce qui le fait passer en dessous de la barre fatidique des 50 % du capital de cette entreprise. Le gouvernement Raffarin avait bien préparé le terrain avec l'adoption de la loi modifiant le statut de l'opérateur public pour que l'État puisse devenir minoritaire. Bien sûr cette mesure

a été prise sans concertation, et sans argument de politique industrielle.

En fait, la compagnie était déjà une société anonyme de droit privé depuis sa privatisation en 1997 !

Le ministère précise que : « depuis l'automne 2002, France Télécom a rétabli sa situation financière et a réalisé des opérations stratégiques telles que la réintégration d'Orange et de Wanadoo... l'État a accompagné, en tant qu'actionnaire, ce parcours remarquable. Il a souscrit, à hauteur de sa part, à l'augmentation du capital. Il a aujourd'hui décidé de réaliser une partie des fruits de cet investissement... » ▶▶▶

## FRANCE TÉLÉCOM (suite)

▶▶▶ Cette décision s'est donc faite à un moment où l'entreprise prospère. L'État laisse les nouveaux patrons profiter des futurs bénéfices dont une partie sera faite sur le dos des salariés. Il ne faut pas oublier que France Télécom, potentiellement en faillite, a réussi à sortir de ce mauvais pas, notamment en supprimant des emplois, en effectuant des restructurations et en obligeant ses salariés à des mobilités forcées avec l'aide de l'État.

Et Bercy ajoute « grâce à ses efforts, à sa créativité et à son initiative, l'entreprise est en mesure de prendre pleinement sa part dans le marché des télécommunications en pleine mutation... l'entreprise aura désormais besoin d'accroître ses marges de manœuvre... ».

Les syndicats ont bien décrypté ce langage : un nouveau

mauvais coup du gouvernement qui, sous prétexte d'alléger sa dette, laisse le champ libre à une politique libérale de la communication et à des surenchères commerciales. Cette privatisation ne peut qu'aggraver la situation sociale au sein de l'entreprise. En 2003, 13 100 postes dont 7 700 en France avaient disparu ; en 2004, 14 500 emplois dans le monde dont 8 800 en France sont ou vont être supprimés. Et en 2005 ?

Doit-on se résigner ? Et comment faire comprendre que tout a un sens dans l'action gouvernementale : favoriser le profit de certains sur le dos de la plus grande partie des citoyens français. C'est notre devoir de syndicaliste d'expliquer cet engrenage infernal. ■

FRANÇOISE GROSMANN

## SURPOIDS ET OBÉSITÉ

# Bien dans son corps, bien dans sa tête...

Que ce soit dans les journaux scientifiques, dans les revues grand public, dans les journaux télévisés, dans les réunions d'experts de la santé publique, **tous constatent la progression de l'obésité et du surpoids en France.**

**Chez l'adulte, l'outil de référence pour évaluer sa corpulence est l'IMC** (indice de masse corporelle). L'IMC se calcule par l'opération suivante : poids (en kg) / taille × taille (en m). Il y a surpoids si l'IMC est compris entre 25 et 29,9 ; obésité si l'IMC est compris entre 30 et 34,9 et obésité grave si l'IMC est compris entre 35 et 39,9. Enfin il y a obésité massive quand l'IMC dépasse 40.



Admirées en d'autres temps, les formes de ces jolies femmes...

D'après le Professeur Marie Aline, épidémiologiste à l'INSERM de Villejuif : « 20 % des Français présenteront une obésité en 2020 chez l'adulte ». Cette progression touche aussi les seniors de plus de 65 ans ; les experts de l'OMS sont inquiets des conséquences pathologiques de cette nouvelle épidémie (hypertension, diabète, complications cardiaques, pulmonaires et ostéo-articulaires). Mais pourquoi en sommes-nous arrivés là ?

Médicalement parlant le surpoids est dû à une consommation d'aliments supérieure aux dépenses énergétiques et à la sédentarité. Si l'énergie apportée par les aliments n'est pas dépensée, l'excès conduit à la formation de graisses stockées dans les tissus adipeux et les kilos s'additionnent. En fait, les mécanismes de la gestion des stocks énergétiques sont plus complexes. D'une part, des facteurs génétiques prédisposent certains individus, d'autre part, il faut aussi tenir compte de facteurs de risques aggravants tels que les facteurs environnementaux et comportementaux ; sans oublier les problèmes psychologiques des individus qui compliquent la prise en charge du problème. En France comme ailleurs, la société a changé. Le modèle américain s'impose dans cette explosion d'hypermarchés, de restauration rapide, de jeux vidéo, de complexes cinématographiques avec leurs fauteuils équipés de récepteurs de pop com...

La précarité s'est installée à la périphérie des grandes villes ; les populations les plus défavorisées y sont logées dans des immeubles super-bétonnés avec peu d'espace vert mais avec de nombreux parkings pour les voitures, indispensables moyens de transport.



**Notre époque favorise la sédentarité**, la passivité et l'obésité notamment dans les populations les plus défavorisées dont la télévision et la voiture sont les seuls luxes.

**Notre mode de vie a aussi changé**: la généralisation des éléments de confort (chauffage central, machines à laver, ascenseurs...) nous fait dépenser moins d'énergie. Les nouvelles formes d'organisation du travail influencent notre vie familiale et modifient aussi nos pratiques alimentaires (simplification des repas principaux et développement des grignotages hors repas).

Et paradoxalement, dans notre société d'abondance, **la minceur, voire la maigreur, est synonyme de beauté et de réussite sociale**.

Les obèses souffrent de discrimination et s'astreignent souvent à des régimes trop restrictifs qui les découragent. **L'effet « yo-yo »** infernal se met en place. Nous connaissons tous dans notre entourage tel ou tel cas (plus spécialement chez des adolescents) en léger surpoids qui accumulent des régimes à la mode et basculent dans **l'anorexie**, autre forme pathologique des problèmes pondéraux. Il faut dire qu'à chaque printemps ou même à chaque automne, la recette miracle pour maigrir en quelques semaines s'étale dans de nombreux magazines. La tentation de céder à la mode est grande, même chez nos seniors !

**Pour les enfants, comme pour les seniors, il n'est pas nécessaire de faire un régime draconien**, il suffit de manger équilibré et de faire un peu d'exercice.

La retraite est un moment qui peut permettre des changements positifs dans la vie quotidienne: réaménager son temps et prévoir une bonne hygiène de vie pour profiter de son temps libre ! Les plaisirs de la table sont à savourer sans honte. Les repas restent un moment privilégié de convivialité et il faut savoir se faire plaisir.

La prévention des troubles cardiovasculaires et de l'ostéoporose passe souvent par un réaménagement simple de notre comportement alimentaire et par une vie moins sédentaire.

### **Voici les deux clés qui nous aideront à être en forme**

#### **Adopter une alimentation équilibrée**

- Faire trois repas par jour et dîner léger.
- Consommer des laitages trois fois par jour.



© CLAUDE AUFORT

- Consommer des légumes et/ou des fruits à chaque repas.
- Ne pas se priver de féculents, ni de pain en quantité raisonnable.
- Éviter les grignotages dans la journée.
- Limiter sa consommation de sucre, de graisses et... d'alcool.
- Boire 1,5 l d'eau par jour.

#### **Lutter contre la sédentarité**

- Marcher, c'est simple et adapté à tous sauf en cas d'arthrose sévère, une marche d'une demi-heure à une heure par jour détend les nerfs, tonifie les muscles et vivifie l'esprit.
- Nager si possible.
- Pratiquer tout sport ou activité physique en fonction des possibilités de chacun.

Pour être bien dans son corps et bien dans sa tête il faut savoir conserver son potentiel de santé, garder le plaisir de la table, celui de vivre, de lutter et... d'aimer. C'est la meilleure prévention contre le mal-vieillir. ■ **FRANÇOISE GROSMMAN**

**La prévention des troubles cardiovasculaires et de l'ostéoporose passe souvent par un réaménagement simple de notre comportement alimentaire et par une vie moins sédentaire.**

## **Oui à l'apprentissage de la lecture dans la presse quotidienne. Non aux livres !**

Grâce à François Fillon, les professeurs des écoles, qui ne l'avaient pas encore bien compris, savent enfin qu'ils ont trois missions fondamentales: apprendre aux enfants à lire, écrire, compter.

Pour les aider à donner aux enfants l'envie de la lecture dans des livres attrayants, le ministère de l'Éducation nationale n'accorde pas, cette année, la subvention de l'État au salon du Livre et de la Jeunesse de Montreuil, Seine-Saint-Denis (60 000 €) et il ne versera pas les 110 000 € dus pour les éditions 2002 et 2003.

Quelques jours plus tard, nous pouvons lire dans la presse que le gouvernement prévoit trois millions d'euros pour soutenir les projets visant à « encourager le développement de la lecture de la presse quotidienne par les jeunes ». Pourquoi une telle différence de traitement ? Les enjeux sont-ils différents ?

**G. DUBUT**

MGEN

## Suite

Les décisions prises par l'AG de la MGEN suscitent toujours des remarques de la part des syndiqués retraités.

**Non seulement le plafond de cotisation** a augmenté, **mais aussi le plancher**. Les titulaires de faibles pensions (inférieures au SMIC) ont ainsi vu leur cotisation augmenter dans de fortes proportions ; cela concerne surtout les femmes qui ont eu des carrières incomplètes. Une collègue avait en 2003 une cotisation de 22,02 € pour une pension mensuelle de 882,17 € (2,5 %) ; pour 2004 sa cotisation est de 28,74€ (+ 30 %) pour une pension de 893,16€ (+ 1,25 %) soit un taux de 3,2 %, **est-ce cela la solidarité ?**

**Les modalités de calcul de la cotisation des conjoints bénéficiaires** posent aussi de sérieux problèmes. Un collègue dont la conjointe a travaillé très peu d'années et perçoit donc une retraite du régime général très faible (482 €) doit verser 60 % de plus de sa cotisation soit 466 €, cette somme serait identique si sa conjointe avait une retraite de 10 000 € ! **Est-ce juste ? ■**

**JACKY BRENGOU**



MGEN... SUITE

## Pour une action spécifique

**J'ai été très intéressé** par l'article de Jacky Brenou, dans le numéro « retraités » du 10 avril. Je me suis élevé contre la méthode utilisée par la MGEN, d'une part en ce qui concerne l'augmentation personnalisée des retraités, mais surtout le surplus insupportable imposé aux conjoints. Je m'explique : pour des raisons personnelles, mon épouse a travaillé très peu d'années et reçoit donc une pension Sécurité sociale minimale. Son avoir personnel étant infime, elle ne cotisait pas, mais était couverte par la MGEN. Maintenant je dois régler 60 % de ma cotisation en plus soit 466 €, pour une pension annuelle de 482 €. Mais si ma

femme percevait une retraite de 40000 €, je ne cotiserais pas plus ! (...)

Ce qui est drôle c'est que durant mon activité je n'ai jamais eu besoin d'opérations ni de soins onéreux, mais maintenant, à près de 80 ans, il n'en est pas de même et je suis le premier à le regretter. Mais où est passée notre « mutuelle » ? Je serais de tout cœur avec le SNES si une action spécifique avait lieu pour rappeler clairement les bases fondamentales de la mutualité à une organisation qui ne se gêne guère pour traiter de mauvais mutualistes ceux qui réclament leur dû ! ■

**P.-O. COLOGNE**

### À bas la chasse au gaspi !

Au lieu de faire la chasse au gaspi, oubliez d'éteindre vos lampes, n'utilisez pas les lampes basse consommation, chauffez-vous à l'électricité : consommez, consommez...

Une lecture attentive de votre dernière facture devrait vous en convaincre : pour chaque kWh utilisé, vous participerez au financement de la « contribution au service public d'électricité », imposée à l'EDF, donc que vous lui remboursez, à raison de 0,0033 €, hors TVA à 19,6 %.

Ainsi, vous financerez la livraison d'énergie électrique hors continent (les îles), l'achat d'électricité, très chère, produite par les solutions alternatives et enfin l'aide aux familles en difficulté.

J'aimerais tellement connaître ce qui revient au dernier poste ! Je comprendrais peut-être mieux pourquoi deux personnes d'une famille privée d'électricité sont mortes dans l'incendie de leur appartement : une bougie restait allumée pour tranquilliser un enfant qui avait peur du noir.

Je finirais par être heureuse de payer un impôt supplémentaire (et bien caché) et puis, par solidarité, je surveillerais moins ma consommation.

**G. DUBUT**



À PROPOS DE L'ARTICLE D'ANNE FERAY DANS L'US DE RENTRÉE

## Pouvoir d'achat

**L'article remonte à 2003** « année blanche » et le graphique remonte à 2000. Or la dégradation du pouvoir d'achat du point d'indice brut, liée à la désindexation, remonte à 1986. Elle est de l'ordre de 15 %, beaucoup plus que les 4,9 % que fait ressortir le graphique.

Faut-il y voir la confirmation de l'abandon par le SNES de la revendication de rattrapage de 10 % de perte sur le point d'indice brut ? Et du rattrapage des pertes subies par suite des prélèvements supplémentaires : CSG, CDRS, Solidarité, mutuelle, qui portent à environ 25 % la perte de pouvoir d'achat du point d'indice net ?

Faut-il y voir une confirmation de l'adaptation de la réalité de l'évolution du pouvoir d'achat à ce que seraient en mesure de « comprendre » les jeunes collègues recrutés depuis l'an 2000, jeunes de plus en plus nombreux à rem-



© CLAUDE AUFORT, « PELOPONÈSE », AQUARELLE 25 x 34

placer les générations du « baby-boom » partant à la retraite... en oubliant que si ces jeunes sont de plus en plus nombreux c'est justement parce que les retraités sont encore plus nombreux, et qu'il reste encore pas mal d'actifs de 40 ans et plus. [...] ■ **JEAN-CLAUDE LAMARCHE**

## PORTO ALEGRE

# Congrès de l'Internationale de l'éducation du 20 au 26 juillet 2004

Délégation du SNES : Philippe Castel, Jean Hervé Cohen, Odile Cordelier, Roger Ferrari, Dominique Gianotti, Gisèle Jean, Issa Koulibaly, Daniel Rallet\*.

**Le SNES adhère** à l'Internationale de l'éducation, qui regroupe deux millions de syndiqués appartenant à 310 syndicats. Son quatrième congrès a eu lieu en juillet du 20 au 26 à Porto Alegre, il fut ouvert par le président du Brésil Lula qui a exposé sa réforme de l'éducation et affirmé que « *Tous les investissements dans l'éducation sont des investissements pour l'avenir. Aucun être humain n'est stupide et chacun peut s'épanouir si l'occasion lui en est donnée* ».

Les 8 délégués du SNES ont apporté de très nombreuses contributions, intervenant tant sur le rapport d'activités que sur les projets à mettre en œuvre pour faire de l'IE un meilleur outil de défense des enseignants et faire progresser le droit à l'éducation partout dans le monde. Le SNES a défendu la motion des syndicats français contre la peine de mort, appuyé celle sur la paix contre la guerre en Irak, enrichi celles sur l'AGCS, contre la marchandisation du supérieur, le recrutement d'enseignants, développé l'idée qu'enseigner est un droit fondamental qui doit être assuré dans le cadre d'un service public de qualité.

Deux faits marquants pour l'avenir : l'IE liée à la CISL a intégré la CSME (branche enseignante de la CMT), l'élec-

tion d'un nouveau président sud-africain qui s'est révélé combatif dans son discours de clôture. Patrick Gonthier de l'UNSA éducation a été élu vice-président grâce au soutien du SNES.

Le débat le plus animé s'est déroulé autour du texte présenté par la FECCO (Espagne) sur la paix, les syndicats des États-Unis étant très réticents à l'adoption de ce texte.

### Motion sur les retraites

L'intervention du SNES a permis d'enrichir le texte en insistant sur le fait qu'il est inacceptable de demander aux personnels de travailler jusqu'à un âge plus avancé, de provoquer une baisse du niveau de vie des retraités, en particulier pour les femmes ayant une carrière plus courte, et de privilégier l'épargne personnelle au détriment de la solidarité. A la demande du SNES, la question de la dépendance a été introduite. ■ **ODILE CORDELIER**

\* Odile Cordelier est responsable des questions européennes d'éducation, elle siège au bureau du CSEE (Comité syndical européen de l'éducation). Roger Ferrari est responsable du secteur international. Gisèle Jean, cosecraire générale, est chargée du suivi du secteur international, Europe.

LA FSU EN ISRAËL

## Les territoires occupés

Fin mai, une délégation FSU (7 femmes!) est partie pour une brève mission en Israël et dans les territoires occupés. L'objectif était de rencontrer des syndicalistes, des enseignants, des élèves et des étudiants.

**Notre rencontre** avec les représentants de l'IUT (Israël Unions' Teachers) fut assez brève et nous ne sommes pas parvenues, malgré notre demande réitérée, à visiter des écoles israéliennes. Ce contact nous a néanmoins permis de constater que nos collègues israéliens, sont, eux aussi, soumis à des restrictions budgétaires importantes, en grande partie liées à la crise économique sans précédent que connaît aujourd'hui Israël. Ils doivent aussi lutter contre des réformes qui, dans leur orientation libérale, sont proches de celles que nous connaissons ici. En dépit de ces difficultés, quitter Israël pour entrer dans les territoires occupés, c'est passer d'une zone où le commerce existe, où la menace des attentats rend la présence de l'armée et de la police visible, à une zone où l'activité économique meurt et dépend presque exclusivement de

© CLAUDE AUFORT, « LOG CABIN », 1,20 x 1,65 M



son âge, son état de santé, sa profession. Les organisations humanitaires palestiniennes, mais aussi israéliennes et internationales, en témoignent : on accouche, on meurt dans les ambulances qui doivent attendre patiemment que l'armée autorise un passage, ouvert hier mais fermé aujourd'hui.

Enfin, il y a le Mur, maintenant condamné par la Cour internationale de justice de La Haye et par l'ONU, l'une et l'autre ayant demandé son démantèlement, compte tenu d'un tracé qui empiète encore sur le territoire palestinien des frontières de 1967.

Dans un tel contexte, tout ce qui structure une société est en péril, l'école en premier lieu. Début 2003, plus de 120 000 enfants sur un million avaient cessé d'être scolarisés, compte tenu des couvre-feux, des écoles détruites, de la longueur et du danger des trajets. Aujourd'hui, les chiffres ont encore augmenté. Qui peut nier pourtant que l'inactivité, la déscolarisation, le manque de perspectives, rendent les jeunes palestiniens plus réceptifs aux discours de quelques extrémistes ?

Fin septembre, l'armée israélienne a lancé une nouvelle opération sur Gaza, sous prétexte d'empêcher le tir de roquettes contre des cibles israéliennes. Pourtant, la réoccupation massive du nord de Gaza avait commencé 24 heures avant le tir qui a – malheureusement – tué deux enfants israéliens. Cinq jours plus tard, on comptait plus de 60 tués côté palestinien...

Au même moment, paraissaient « les comptes » de cette deuxième Intifada : 3 326 morts palestiniens et 948 Israéliens, 7 366 Palestiniens en détention (dont 386 mineurs et 760 placés en détention administrative, c'est-à-dire sans accusation ni jugement), 3 600 maisons détruites... La « feuille de route » a volé en éclats, les accords d'Oslo ne veulent plus rien dire, on assiste à une radicalisation parallèle des deux sociétés. Autant d'éléments qui confortent une lecture pessimiste de la situation.

Reste pourtant l'opinion publique internationale. Elle ne doit pas se taire et continuer à affirmer que le chemin de la paix ne passe pas par la force brutale mais par le droit des deux peuples à vivre dans deux pays viables. Il y a urgence à faire envoyer en Palestine une force de protection de la population palestinienne et à exiger le respect d'un droit international sans cesse bafoué. ■

**FRANÇOISE DUMONT**

l'aide internationale, avec l'omniprésence de l'armée et de la police, l'une et l'autre faisant régner l'arbitraire, la terreur et l'humiliation.

A Ramallah, nous avons rencontré Yasser Arafat et le ministre de l'Éducation. A Hébron, nous sommes allées dans une école qui avait dû accueillir les élèves d'un autre établissement réquisitionné par l'armée, sans que les enseignants aient pu emmener quoi que ce soit. A Bir-Zeit, nous avons rencontré et déjeuné avec des étudiants de l'université. Nous nous sommes jointes à des pacifistes israéliens pour manifester à l'entrée de la bande de Gaza où l'armée israélienne venait d'entreprendre une opération particulièrement meurtrière sur Rafah... Chacun de ces déplacements nous a permis de comprendre, en le vivant, ce que signifie vouloir se déplacer dans les territoires occupés. Checkpoints fixes et checkpoints volants

**Il y a urgence à faire envoyer en Palestine une force de protection de la population palestinienne et à exiger le respect d'un droit international sans cesse bafoué.**



## RETRAITÉS

### Mes bonheurs et mes luttes

Rompant avec la logique de l'entretien, *l'US* a donné carte blanche à notre collègue Claude Aufort que nous avons sollicitée pour illustrer *l'US* retraités. Appliquée à se construire une retraite dynamique et créative, elle a dû mobiliser son énergie pour vaincre la maladie. Toujours aussi tonique, elle nous livre ses impressions et ses succès, elle invite les collègues qui sont dans son cas à réagir.

**Lorsque j'ai posé mon cartable** après 38 rentrées scolaires, dont trente passées dans l'académie de Créteil, j'ai bien sûr poussé un grand « ouf », mais pas seulement: laisser la place à un jeune collègue dans un lycée où l'activité du S1 a permis de garder le cap dans les moments difficiles, c'est plutôt satisfaisant.

J'ai fait le bilan de toutes les envies laissées de côté pour cause d'enfants, de travail, d'activités syndicales. Désormais, plus d'excuses !

Peinture, dessins, activités manuelles diverses avaient toujours occupé une petite place mais c'est à ce moment-là que j'ai décidé de m'y consacrer plus sérieusement. Et apprendre quand on a longtemps enseigné, ça remet les pendules à l'heure. Chacun son tour.

Les activités syndicales ont naturellement continué. Nous avons, « jeunes retraités », constaté que nous avons une place à occuper pour résister aux mauvais coups portés par l'équipe au pouvoir et que nous restions en phase avec nos collègues actifs. Ainsi pendant ces dernières années je me suis habituée à fixer les moments rares, les souvenirs de voyage, de rencontres ici ou ailleurs, pour mieux les savourer.

Puis l'an dernier, j'ai appris que j'avais un cancer, peut-être pas sans rapport avec mes activités professionnelles. Le cancer de la plèvre, m'a-t-on expliqué, est dû exclusivement à l'inhalation de particules d'amiante. Or les bâtiments préfabriqués vétustes de notre établissement, et d'autres, où l'Éducation nationale accueille personnels et élèves, ont bien souvent été construits avec de l'amiante pour isolant dans les années soixante. Une affaire à suivre, voire à élargir, si d'autres cas semblables se manifestent.

Alors, la peinture et le patchwork ? Dans mon nouvel emploi du temps rythmé par les contraintes hospitalières, j'ai pu m'y consacrer régulièrement avec bonheur. Plusieurs heures au calme, occupées par un travail patient sur la couleur, la



© CLAUDE AUFORT, « SIDI BOUSAID », HUILE 52 x 43

matière, les formes sont une excellente façon d'affronter le quotidien et de mobiliser son énergie quand le corps vous trahit. Les mois ont passé. La science aujourd'hui semble avoir fait ses preuves. La rentrée syndicale commence avec des actions multiples en perspective pour défendre la qualité de l'éducation pour tous et aussi pour des conditions de travail correctes dans des établissements en bon état.

Si des collègues ont le sentiment d'avoir couru des risques dans des bâtiments scolaires mal entretenus, qu'ils sachent que désormais une instance officielle existe – depuis décembre 2000: le FIVA (Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante) et qu'elle n'est pas réservée aux seuls malades de l'industrie. ■

CLAUDE AUFORT

### APA et livres scolaires

Les personnes âgées revendiqueraient-elles une subvention pour obtenir des livres scolaires ? Mais non, voyons. Et pourtant !

On sait comment les départements ont décidé des financements de la PSD (Prestation spécifique dépendance) : tout dépendait de leurs choix budgétaires.

On sait comment les départements appliquent l'APA (aide aux personnes âgées) : les textes sont différents et les contraintes plus importantes ; mais au bout du compte ce sont eux qui décident. Les Régions aussi peuvent faire des choix de financement : c'est

le cas pour l'APLSSC (allocation pour les livres scolaires dans le second cycle : j'ai inventé). C'est ainsi que, selon son domicile, un jeune du second cycle recevra 0 € ou la totalité de ses livres ! Les collectivités territoriales, de plus en plus autonomes, rendent les citoyens de moins en moins égaux, quel que soit leur âge. Et la décentralisation n'est pas encore mise en place !

Je me pose une question (idiote) : les départements des Régions n'aidant pas les jeunes aideront-ils mieux les personnes âgées ?

G. DUBUT



**FONCTIONNAIRE, RETRAITE, IMPOSABLE...**

## Matraquages...

Quand une recette a réussi, il est rare qu'on ne l'utilise pas une deuxième fois. L'an dernier la « réforme » des retraites du secteur public a pu passer grâce au matraquage médiatique sur « l'équité », que nous rompions, fonctionnaires nantis. Que penser d'ailleurs dans le même registre d'un titre que je lis dans un « grand » quotidien « les enfants d'enseignants ont plus de chances de bénéficier d'un parcours sans faute, profitant des « astuces » du système scolaire »!

**Voici qu'aujourd'hui**, la réforme de la Sécurité sociale entrant en (ré)action, les retraités sont de nouveau en ligne de mire. Contraire à « l'équité », que leur CSG soit inférieure à celle des actifs. Mais comme notre gouvernement s'affiche social, la majoration de rattrapage ne touchera que les « imposables »! Méthode des cercles excentriques : je suis salarié, et fonctionnaire, et retraité et imposable. A ces mots, on cria « haro... etc. ». Quand on pense au premier sport pratiqué en France, la fraude fiscale, on a comme un petit goût d'amertume dans notre palais, récepteur des « recettes ».

Mais il y a plus grave. Le niveau des dépenses de santé des personnes âgées est évidemment un phénomène générationnel. Seule, peut-être, l'espérance de vie dépendant beaucoup du mode de vie, comme en témoigne le relatif

rapprochement de celle des hommes et des femmes, la tentation est donc grande de créer une caisse de maladie autonome pour les personnes âgées. Dès lors, les entreprises n'employant que des actifs n'auraient aucune raison d'être mises à contribution pour elles.

Pessimisme ? Quand on voit que les seuls « patients » (jusqu'à quand ?) supportent et l'augmentation du forfait (sans jeu de mots) hospitalier et la retenue d'1 € (dont le Docteur Douste-Blazy accepte avec mansuétude qu'elle ne soit pas pratiquée quand on se rend aux urgences), il est bien hypocrite de se prévaloir d'un quelconque principe de solidarité. Le vert de la Carte Vitale laissait espérer mieux, avant de céder la place, dès 2006, à une fiche anthropométrique. ■

**PIERRE ANTONINI**

